CLASSIFICATION DE NICE - 12e édition, version 2024

Classe 13

Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Note explicative

La classe 13 comprend essentiellement les armes à feu et les produits pyrotechniques.

Cette classe comprend notamment :

- les feux de détresse explosifs ou pyrotechniques;
- les pistolets lance-fusées;
- les sprays de défense personnelle;
- les signaux de brume explosifs, les fusées de signalisation;
- les pistolets à air en tant qu'armes;
- les bandoulières pour armes;
- les armes à feu de chasse.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- la graisse pour armes (cl. 4);
- les lames en tant qu'armes (cl. 8);
- les armes blanches (cl. 8);
- les signaux de brume non explosifs, les feux de détresse et de signalisation laser (cl. 9);
- les lunettes de visée pour armes à feu (cl. 9);
- les flambeaux (cl. 11);
- les crackers de Noël (cl. 28);
- les amorces fulminantes en tant que jouets (cl. 28);
- les pistolets à air en tant que jouets (cl. 28);
- les allumettes (cl. 34).

N° de base	Indication
130001	acétyl-nitrocellulose
130002	affûts de canons
130061	amorces explosives
130066	amorces fulminantes autres que les jouets / capsules d'allumage / capsules fulminantes autres que les jouets
130024	appareils à charger les cartouches
130016	appareils à remplir les cartouchières
130009	armes à feu
130026	armes à feu de chasse
130007	armes automotrices
130077	armes de poing [armes à feu]
130008	armes de protection à base de gaz lacrymogène
130075	bandes-chargeurs pour armes automatiques

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2024

130063	bandoulières pour armes
130018	bouchons détonants
130020	canons
130021	canons de fusils
130022	carabines
130023	cartouches
130003	cartouches explosives
130025	cartouchières
130074	ceintures spéciales pour munitions
130071	chars de combat
130028	chiens de fusils
130062	cordeaux d'allumage pour explosifs
130029	cornes d'amorce
130030	coton-poudre / fulmicoton
130031	culasses d'armes à feu
130006	détonateurs
130058	dispositifs de visée pour armes à feu autres que les lunettes de visée
130065	dispositifs de visée pour pièces d'artillerie autres que les lunettes de visée
130019	douilles de cartouches
130032	dynamite
130010	écouvillons pour nettoyer les armes à feu
130015	engins balistiques
130060	étoupilles / mèches d'allumage pour explosifs
130033	étuis pour fusils
130034	explosifs / produits fulminants
130005	explosifs au nitrate d'ammonium
130013	feux d'artifice
130017	feux de Bengale
130080	feux de détresse explosifs ou pyrotechniques
130068	fusées [projectiles] / roquettes [projectiles]
130035	fusées de signalisation

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2024

130036	fusils [armes]
130069	fusils lance-harpons
130037	fûts de fusils / bois de fusils
130078	grenades à main
130041	grenaille [plomb de chasse]
130082	harpons conçus pour fusils lance-harpons
130043	lance-roquettes
130053	matières pyrophoriques
130044	mèches de mines
130045	mines [explosifs]
130038	miroirs de pointage pour fusils
130046	mitrailleuses
130047	mortiers [armes à feu]
130027	munitions
130042	munitions pour armes à feu
130048	obus
130072	pétards
130014	pièces d'artillerie
130049	pistolets [armes]
130059	pistolets à air [armes]
130081	pistolets de départ
130079	pistolets lance-fusées
130050	poudre à canon
130051	poudres explosives
130054	produits pyrotechniques
130052	projectiles [armes]
130055	revolvers
130064	signaux de brume explosifs / signaux de brouillard explosifs
130070	silencieux pour armes
130040	sous-gardes de fusils
130073	sprays de défense personnelle

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2024

130076	torpilles
130056	tourillons d'armes lourdes
130057	tréteaux [supports] pour le tir